



Bulletin Officiel

N° 5398 Jeudi 13 Juillet 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 » 3-8

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 9-14

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 » 15-18

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 » 19-21

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - 22

TITRES PARTICIPATIFS « ISDARAT BEST LEASE 2017-1 » 22

INFORMATIONS POST AGO

TELNET HOLDING S.A - AGO - 23-27

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTIELS

S.P.D.LT SICAF 28-29

SOCIETE D'ARTICLES HIGYENIQUES – SAH - 30

COURBE DES TAUX

31

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

32-33

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

- AMEN PREMIRE SICAV
- SICAV AMEN

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2017, au plus tard le 20 juillet 2017.

AVIS DES SOCIETES				
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiés ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :				
<ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. 				
La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :				
<ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL Subordonné 2017 »

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

Marché des titres : Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.

Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113**

du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

Banque Internationale Arabe de Tunisie- BIAT

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba -Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire Subordonné ««Emprunt Subordonné BIAT 2017-1» de 80 000 000 DT émis sans recours à l'appel public à l'épargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n°5315 du 14/03/2017), ouvertes au public le 15/03/2017 au 14/04/2017 inclus, puis prorogées au 17/07/2017 inclus, ont été clôturées le 12 juillet 2017, pour un montant de 80 000 000 DT.

2017 - AS - 5063

AVIS DE SOCIETES

Clôture des souscriptions

Titres participatifs
« Isdarat Best Lease 2017-1 »

La société Best Lease porte à la connaissance du public que les souscriptions aux titres participatifs «Isdarat Best Lease 2017-1» de 10 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DT sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes au public le 1^{er} juin 2017, **ont été clôturées le 30 juin 2017**, pour un montant de **10 100 000 DT**.

2017 - AS - 5064

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2017, la société TELNET HOLDING publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des Commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A de l'exercice clos au 31 décembre 2016 accusant un bénéfice net de 1 177 170,692 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les opérations et conventions signalées dans ledit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING et celui des Commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2016 accusant un résultat net bénéficiaire part du groupe de 2 945 966,757 Dinars et un résultat net bénéficiaire de l'ensemble consolidé de 3 092 342,326 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice net de l'exercice 2016 s'élevant à 1 177 170,692 Dinars, comme suit :

- Suite -

Résultat bénéficiaire 2016.....	1 177 170,692
Dotations pour le fonds social 2017.....	165 000,000
Reprise des résultats reportés antérieurs	<3 550 036,236>
Résultats reportés à nouveau.....	< 2 537 865,544>

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi des finances pour la gestion de l'année 2014, le compte spécial d'investissement accusant un solde de 70 000,000 dinars, la prime d'émission accusant un solde de 4 607 450,000 dinars et la réserve légale à concurrence de 747 594,418 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 5% en cas de distribution ou d'incorporation au capital.

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende de 200 millimes par action d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune correspondant à la somme globale de 2 205 600,000 dinars à prélever sur la prime d'émission comme suit :

Actualisation de la valeur des actions rachetées par la société pour elle-même au 31 décembre 2016..	82,776
Prime d'émission antérieure à 2014.....	4 607 450,000
Solde de la prime d'émission au 31 décembre 2016.....	4 607 532,776
Dividendes à distribuer.....	2 205 600,000
Solde de la prime d'émission après distribution.....	2 401 932,776

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 04 août 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Présidents du Conseil d'Administration des indemnités au titre de jetons de présence pour la somme nette de trente mille (30 000) Dinars au titre de l'exercice 2016 soit un montant brut de trente-sept mille cinq cents (37 500) Dinars.

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs des jetons de présence pour la somme nette de soixante-six mille (66 000) Dinars au titre de l'exercice 2016 soit un montant brut de quatre-vingt-deux mille cinq cents (82 500) Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 192 et 218 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions prises par le Directeur Général dans une autre société comme mentionnée dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

TELNET HOLDING
 IMMEUBLE ENNOUR
 CENTRE URBAIN NORD
 1082 TUNIS

BILAN
 (Exprimé en dinars)

ACTIFS	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	28 872 800	28 872 800
Moins : amortissement	<u>-28 872 800</u>	<u>-28 872 800</u>
<i>S/Total</i>	0 000	0 000
Immobilisations corporelles	1 154 088,454	1 153 638,454
Moins : amortissement	<u>-569 055,441</u>	<u>-504 323,059</u>
<i>S/Total</i>	585 033,013	649 315,395
Immobilisations financières	13 520 316,820	13 338 211,820
Moins : Provisions	<u>-2 802 779,000</u>	<u>-2 802 779,000</u>
<i>S/Total</i>	10 717 537,820	10 535 432,820
Total des actifs immobilisés	11 302 570,833	11 184 748,215
Autres actifs non courants	134 574,975	0 000
Total des actifs non courants	11 437 145,808	11 184 748,215
ACTIFS COURANTS		
Stocks	0 000	0 000
Moins : Provisions	<u>0 000</u>	<u>0 000</u>
<i>S/Total</i>	0 000	0 000
Clients et comptes rattachés	944 585,606	1 076 664,206
Moins : Provisions	<u>-1 375,600</u>	<u>-1 375,600</u>
<i>S/Total</i>	943 210,006	1 075 288,606
Autres actifs courants	9 736 915,948	8 051 115,096
Moins : Provisions	<u>-5 241 975,345</u>	<u>-4 575 681,773</u>
<i>S/Total</i>	4 494 940,603	3 475 433,323
Placements et autres actifs financiers	6 038 836,165	6 046 594,990
Moins : Provisions	<u>-5 800 000,000</u>	<u>-5 800 000,000</u>
<i>S/Total</i>	238 836,165	246 594,990
Liquidités et équivalents de liquidités	24 811,609	22 532,734
Total des actifs courants	5 701 798,383	4 819 849,653
Total des actifs	17 138 944,191	16 004 597,868

- Suite -

TELNET HOLDING
 IMMEUBLE ENNOUR
 CENTRE URBAIN NORD
 1082 TUNIS

BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	11 028 000,000	11 028 000,000
Actions propres	-147 424,056	-147 341,280
Réserves	3 418 808,443	5 624 325,667
Résultats reportés	-2 537 865,544	-3 550 036,236
Réserves pour fonds social	168 041,001	56 026,806
Réserves pour réinvestissements exonérés	70 000,000	70 000,000
Total des capitaux propres après affectation du résultat	11 999 559,844	13 080 974,957
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	30 632,166	53 689,767
Autres passifs financiers	0,000	0,000
Provisions	210 000,000	120 000,000
Total des passifs non courants	240 632,166	173 689,767
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	141 832,059	310 163,274
Autres passifs courants	4 015 922,164	1 529 188,832
Concours bancaires et autres passifs financiers	740 997,958	910 581,038
Total des passifs courants	4 898 752,181	2 749 933,144
Total des passifs	5 139 384,347	2 923 622,911
Total capitaux propres et passifs	17 138 944,191	16 004 597,868

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Actions propres	Prime d'émission	Réserve Légale	Résultats Reportés	Réserves pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultat de l'exercice	Total
Résultat de l'exercice 2014								4 632 733,073	4 632 733,073
Soldes au 31/12/14 avant affectation	11 028 000,000	<209 222,720>	4 607 450,000	747 594,418	753 953,561	70 000,000			16 997 775,259
Actualisation de la valeur des actions rachetées					<1 061,660>				<1 061,660>
Affectation de résultat 2014 (AGO DU 30/06/2015)				269 281,249	4 213 451,824			<4 482 733,073>	0,000
Dotation fonds social							150 000,000	<150 000,000>	0,000
Dividendes distribués									0,000
Soldes au 31/12/14 après affectation	11 028 000,000	<209 222,720>	4 607 450,000	1 016 875,667	4 966 343,725	70 000,000	150 000,000	0,000	21 629 446,672
Résultat de l'exercice 2015								<8 447 439,421>	<8 447 439,421>
Soldes au 31/12/15 avant affectation	11 028 000,000	<147 341,280>	4 607 450,000	1 016 875,667	4 966 343,725	70 000,000	56 026,806	0,000	21 597 354,918
Actualisation de la valeur des actions rachetées					<68 940,540>				<68 940,540>
Affectation de résultat 2015 (AGO DU 17/06/2016)					<8 447 439,421>			8 447 439,421	0,000
Dotation fonds social							0,000	0,000	0,000
Dividendes distribués								0,000	0,000
Soldes au 31/12/15 après affectation	11 028 000,000	<147 341,280>	4 607 450,000	1 016 875,667	<3 550 036,236>	70 000,000	56 026,806	0,000	13 080 974,957
Résultat de l'exercice 2016								1 177 170,692	1 177 170,692
Soldes au 31/12/16 avant affectation	11 028 000,000	<147 424,056>	4 607 450,000	1 016 875,667	<3 550 036,236>	70 000,000	3 041,001	0,000	13 027 906,376
Actualisation de la valeur des actions rachetées			82,776						82,776
Affectation de résultat 2016 (AGO DU 30/06/2017)					1 012 170,692			<1 012 170,692>	0,000
Dotation fonds social							165 000,000	<165 000,000>	0,000
Dividendes distribués prélevés sur prime d'émission (AGO DU 30/06/2017)			<2 205 600,000>					0,000	<2 205 600,000>
Soldes au 31/12/16 après affectation	11 028 000,000	<147 424,056>	2 401 932,776	1 016 875,667	<2 537 865,544>	70 000,000	168 041,001	0,000	11 999 559,844

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELSSociété de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT SICAF », publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017.

REVENUS	Solde en DT				
	2ème Trim17	2ème Trim16	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dividendes (1)	1 482 544	1 826 453	16 662 974	15 988 942	16 076 438
Dividendes des participations non cotées	65 781	505 373	15 246 211	14 667 861	14 680 358
Dividendes des placements cotés	1 416 763	1 321 080	1 416 763	1 321 080	1 396 080
Plus values de cessions	1 934	3 100	28 200	3 100	5 740
Plus values sur cession des autres participations non-cotées					
Plus values sur cession des actions SICAV	1 934	3 100	3 126	3 100	5 740
Plus values sur cession des placements cotés	0		25 074		
Revenus des placements	378 642	332 185	740 432	683 205	1 370 776
Autres produits d'exploitation	28 142	28 064	89 200	88 342	91 642
Reprises de provisions antérieures	25 063	336 224	334 443	449 906	686 163
Reprise des provisions sur titres cotés en bourse (2)	25 063	336 224	334 443	449 906	686 163
Reprise des provisions sur titres de participations					
Reprise des provisions pour risques et charges					
Commissions et charges assimilées	15 540	3 377	24 580	20 521	40 368
Moins values sur cessions de titres	232	0	232	0	1 767
Dotations aux provisions pour dépréciation de titre	-139 708	125 064	90 933	848 600	1 170 523
Dépréciation de titres cotés (2)	-139 708	125 064	90 933	848 600	1 170 523
Dépréciation de titres de participations					
Immobilisations financières (3)	-	-	15 043 519	15 853 119	15 251 819
Participations Groupe	-	-	10 022 919	10 022 919	10 022 919
Participations Hors Groupe	-	-	3 041 000	3 041 000	3 041 000
Emprunts obligataires	-	-	1 959 200	2 765 900	2 165 000
Autres participations	-	-	20 400	23 300	22 900
Placements et autres actifs financiers	-	-	47 466 556	44 873 940	46 718 010
Prises de participations de la période	-	-	705 800	1 470 000	1 450 000
Cessions de participations de la période	-	-	500 000	395 800	753 800
Créances rattachées aux immobilisations financières	-	-	2 465	3 113	2 825
Liquidités et équivalents de liquidités	-	-	50 982	290 799	56 042
Total des actifs	-	-	57 250 327	55 232 118	55 595 033

- Suite -

Faits saillants:

- (1) La baisse s'explique par le fait qu'une partie des dividendes provenant de nos participations non cotées a été comptabilisée pendant le premier trimestre et ce, contrairement à l'année dernière,
- (2) L'amélioration du cours boursier des actions constituant notre portefeuille coté a engendré des reprises de provisions ainsi qu'une baisse des dotations.

Commentaire:

- (3) Nos participations ont été provisionnées en 2017 à hauteur de 4 087 382 DT.

(NB) L'élaboration des chiffres ci-dessus a été faite sur la base comptable de la société. Les chiffres au 31/12/2016 ont été approuvés par l'AGO tenue le 23 mars 2017.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 30 juin 2017.

Chiffres en KDT	Note	2 TRM 2017	2 TRM 2016	Variation	Cumul au 30/06/2017	Cumul au 30/06/2016	Variation	Cumul au 31/12/2016
Revenus hors taxes	(1)	56 254	61 910	-9%	129 959	128 435	1%	260 675
Revenus hors taxes / Local		45 242	43 572	4%	97 928	88 687	10%	186 051
Revenus hors taxes / Export		11 012	18 338	-40%	32 032	39 748	-19%	74 624
Production valorisée	(2)	53 945	60 207	-10%	124 761	126 384	-1%	250 248
Investissement	(3)	10 524	4 094	157%	11 284	5 181	118%	22 262
Structure d'endettement	(4)				90 989	82 599	10%	88 735
Crédits à long terme					35 962	47 536	-24%	35 839
Crédits à court terme					55 027	35 063	57%	52 896

NB : Les données relatives à 2017 ne sont pas encore auditées

Commentaires

(1) Les revenus s'élèvent au 30 juin 2017 à **129.959 KDT** contre **128.435 KDT** au 30 juin 2016, soit un taux d'augmentation de **1%**. Ils représentent **49%** de l'objectif annuel prévu au niveau du business plan 2013-2017 (**265.085 KDT**).

(2) La production est calculée selon la formule : revenus hors taxes + variation des stocks de produits finis et des encours. Elle a enregistré une variation proportionnelle à la variation des revenus.

(3) Les investissements au 30 juin 2017 s'élèvent à **11.284 KDT** contre **5.181 KDT** pour la même période de 2016. Ils correspondent essentiellement à l'acquisition de matériels industriels et de matériels de Transport.

(4) L'endettement s'élève au 30 juin 2017 à **90.989 KDT** contre **82.599 KDT** au 30 juin 2016 enregistrant ainsi une augmentation de **8.390 KDT** provenant notamment de l'augmentation des crédits de gestion suite à l'accroissement de l'activité et la constitution d'un stock relatif au nouveau lancement décidé en 2017.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 13 JUILLET 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,009%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,182%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,238%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,293%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,348%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,374%	999,291
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,404%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,459%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,680%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,813%	996,036
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,881%	922,529
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,987%	992,159
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,378%	979,243
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,662%	966,614
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,767%	968,690
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,943%		968,403
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,054%	959,401
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,093%	991,977
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,136%	936,230
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,248%	942,529
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		7,277%	940,094
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,331%	934,678
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,373%	930,461
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,414%	926,563
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,734%		911,278
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,776%	904,608
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"		7,808%	919,295
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,882%	915,871
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,182%		942,224

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,967	167,985		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,490	113,503		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,193	97,203		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,964	14,966		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,287	109,300		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,536	1,537		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,702	107,775		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,900	40,903		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,378	55,383		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	117,188	117,313		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,126	113,287		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	140,316	140,545		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	520,837	521,377		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,945	120,167		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	130,561	130,979		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	139,161	139,652		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	121,285	121,933		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	107,625	107,898		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	155,520	155,242		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	94,157	94,235		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,165	99,249		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	151,991	152,108		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	133,648	133,689		
24 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	103,200	103,237		
25 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	104,287	104,375		
26 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,441	21,472		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
27 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 266,142	2 284,261		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	117,787	119,867		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	150,401	151,427		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	162,458	164,012		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,741	16,952		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 323,745	5 321,004		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 291,788	5 298,340		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,609	2,641		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,268	2,287		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,214	1,229		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,098	1,103		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,101	1,115		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,099	1,117		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	115,164	117,124		
43 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
44 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,025	119,037		
45 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
46 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,101	10,274		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,369	106,379
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,507	101,515
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,374	103,385
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,551	100,562
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,131	102,143
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,387	105,397
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,650	102,662
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,227	100,236
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,444	102,447
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,515	100,526
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,351	102,362
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,726	101,735
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,845	104,857
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,306	103,316
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,341	102,350
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,918	100,929
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,573	102,581
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,774	100,786
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,080	102,091
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,722	103,730
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,907	100,919
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,133	101,143
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,682	103,691
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,823	100,832

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,423	10,424
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,788	101,821
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,107	102,119
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,222	103,233
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,239	10,240
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,341	58,581
77	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	101,886	101,809
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,299	17,321
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	292,108	292,154
82	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,495	29,576
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 330,263	2 329,314
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,836	71,920
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,142	54,160
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,719	105,800
87	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,907	92,134
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,743	10,781
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,481	11,504
90	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,265	14,348
91	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,760	12,804
92	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,737	13,781
93	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,058	12,088
94	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	147,224	147,141
95	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	140,339	140,385
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,184	9,220
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	103,449	103,554
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	85,588	85,342
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,664	87,563
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,618	96,831
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	99,059	99,304
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	97,646	97,374
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,428	10,439
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
104	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	102,673	105,227
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	145,689	147,971
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,871	105,103
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	104,002	104,698
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	204,994	206,867
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	185,058	186,118
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	156,014	156,707
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,061	22,522
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,344	143,299
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,991	125,682
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 074,939	9 074,939
116	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	82,764	82,971
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	976,773	988,055
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5541,101	5617,607
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4977,969	4987,238
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	99,992	100,005
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	114,214	114,170
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 713,079	10 836,377

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AMEN PREMIERE SICAV

SITUATION TRMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS

INTERMEDIAIRES AU 31 MARS 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société **AMEN PREMIERE SICAV** pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 181.305.320 DT et un résultat de la période de 1.655.293 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société **AMEN PREMIERE SICAV**, comprenant le bilan au 31 Mars 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 31 Mars 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités représentent au 31 mars 2017 15,09% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 4,91% en deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 153.920.889 DT au 31 mars 2017, et représente une quote-part de 84,90% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 4,90% au delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

En outre, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par **Amen Première Sicav** et émises ou garanties par Amen Bank sous forme d'obligations s'élève, au 31 mars 2017, à **19.638.405 DT**, représentant ainsi une quote-part de **10,83% de l'actif** de la société **Amen Première Sicav**, soit 0,83% au delà du seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 29 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING
Dorsaf LITAIEM

BILAN
(Unité : en DT)

	Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016	
<u>ACTIF</u>					
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	3.1	<u>153 920 889,486</u>	<u>157 840 516,467</u>	<u>149 836 519,362</u>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		6 177 779,303	8 082 701,456	3 809 895,670
b-	Obligations et valeurs assimilées		147 743 110,183	149 757 815,011	146 026 623,692
c-	Autres valeurs		-	-	-
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>27 359 084,866</u>	<u>56 225 503,035</u>	<u>31 360 573,700</u>
a-	Placements monétaires	3.2	0,000	4 001 012,424	0,000
b-	Disponibilités	3.3	27 359 084,866	52 224 490,611	31 360 573,700
AC4	<u>Autres actifs</u>	3.4	25 345,735	37 319,148	48 746,219
TOTAL ACTIF			181 305 320,087	214 103 338,650	181 245 839,281
<u>PASSIF</u>					
PA1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	3.5	<u>674 618,408</u>	<u>712 947,676</u>	<u>652 326,150</u>
a-	Opérateurs créditeurs		674 618,408	712 947,676	652 326,150
PA2	<u>Autres créditeurs divers</u>	3.6	<u>185 730,267</u>	<u>31 188,502</u>	<u>39 524,396</u>
a-	Autres créditeurs divers		185 730,267	31 188,502	39 524,396
TOTAL PASSIF			860 348,675	744 136,178	691 850,546
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	<u>Capital</u>	3.7	172 302 505,147	203 356 932,254	173 753 786,513
CP2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	<u>8 142 466,265</u>	<u>10 002 270,218</u>	<u>6 800 202,222</u>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		6 739 348,417	8 190 768,685	912,080
b-	Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 403 117,848	1 811 501,533	6 799 290,142
ACTIF NET			180 444 971,412	213 359 202,472	180 553 988,735
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			181 305 320,087	214 103 338,650	181 245 839,281

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>1 725 304,047</u>	<u>1 739 056,536</u>	<u>7 590 314,384</u>
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>428 002,645</u>	<u>539 416,633</u>	<u>1 970 258,094</u>
Total des revenus des placements		<u>2 153 306,692</u>	<u>2 278 473,169</u>	<u>9 560 572,478</u>
CH 3 <u>Intérêts des mises en pension</u>	3.9	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-5 056,882</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.10	<u>-414 480,072</u>	<u>-440 650,316</u>	<u>-1 698 056,013</u>
Revenu net des placements		<u>1 738 826,620</u>	<u>1 837 822,853</u>	<u>7 857 459,583</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.11	<u>-197 794,004</u>	<u>-68 906,279</u>	<u>-246 476,283</u>
Résultat d'exploitation		<u>1 541 032,616</u>	<u>1 768 916,574</u>	<u>7 610 983,300</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-137 914,768</u>	<u>42 584,959</u>	<u>-811 693,158</u>
Sommes distribuables de la période		<u>1 403 117,848</u>	<u>1 811 501,533</u>	<u>6 799 290,142</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>137 914,768</u>	<u>-42 584,959</u>	<u>811 693,158</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>132 342,668</u>	<u>71 648,502</u>	<u>330 936,086</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-18 082,736</u>	<u>38 545,123</u>	<u>-631 984,478</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Résultat net de la période		<u>1 655 292,548</u>	<u>1 879 110,199</u>	<u>7 309 934,908</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 655 292,548</u>	<u>1 879 110,199</u>	<u>7 309 934,908</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>1 541 032,616</u>	<u>1 768 916,574</u>	<u>7 610 983,300</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>132 342,668</u>	<u>71 648,502</u>	<u>330 936,086</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>-18 082,736</u>	<u>38 545,123</u>	<u>-631 984,478</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN2 <u>Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-7 889 382,375</u>
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	<u>-1 764 309,851</u>	<u>5 197 612,149</u>	<u>-25 149 043,922</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>91 094 027,189</u>	<u>155 381 114,017</u>	<u>459 380 935,595</u>
<u>Capital</u>	<u>87 436 487,127</u>	<u>148 685 624,415</u>	<u>444 095 759,813</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>-128 144,221</u>	<u>32 859,587</u>	<u>-470 053,429</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>3 785 684,283</u>	<u>6 662 630,015</u>	<u>15 755 229,211</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-92 858 337,040</u>	<u>-150 183 501,868</u>	<u>-484 529 979,517</u>
<u>Capital</u>	<u>-88 994 149,949</u>	<u>-143 732 646,681</u>	<u>-468 321 749,270</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>120 266,131</u>	<u>-30 415,724</u>	<u>459 560,759</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>-3 984 453,222</u>	<u>-6 420 439,463</u>	<u>-16 667 791,006</u>
Variation de l'actif net	<u>-109 017,303</u>	<u>7 076 722,348</u>	<u>-25 728 491,389</u>
AN4 <u>Actif net</u>			
a- <u>En début de période</u>	<u>180 553 988,735</u>	<u>206 282 480,124</u>	<u>206 282 480,124</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>180 444 971,412</u>	<u>213 359 202,472</u>	<u>180 553 988,735</u>
AN5 <u>Nombre d'actions</u>			
a- <u>En début de période</u>	<u>1 742 594</u>	<u>1 985 124</u>	<u>1 985 124</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>1 727 000</u>	<u>2 034 709</u>	<u>1 742 594</u>
Valeur liquidative	<u>104,485</u>	<u>104,859</u>	<u>103,612</u>
AN6 <u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>3,42%</u>	<u>3,66%</u>	<u>3,58%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-03-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date de clôture à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2017 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	6 177 779,303
Obligations	2	70 451 854,302
Bons de trésor assimilable	3	77 291 255,881
Total		153 920 889,486

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/03/2017	En % de l'actif net
Amen Trésor Sicav	51 999	5 500 057,178	5 548 137,303	3,07%
FCP Capitalisation et Garantie	400	400 000,000	629 642,000	0,35%
TOTAL	52 399	5 900 057,178	6 177 779,303	3,42%

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2017	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB 2016-1	5 000	500 000,000	510 624,000	0,28%	
ABSUB2016-11	5 000	500 000,000	510 624,000	0,28%	
AIL 2012-1	20 000	400 000,000	416 880,000	0,23%	
AIL 2012-1 A	15 000	300 000,000	312 660,000	0,17%	
AIL 2013	10 000	400 000,000	418 720,000	0,23%	
AIL 2015-1	2 000	200 000,000	208 190,400	0,12%	
AB 2009 CA	18 000	960 000,000	980 980,800	0,54%	
AB 2009 CB	13 000	693 333,332	709 401,332	0,39%	
AB 2010	80 000	4 800 000,002	4 914 560,002	2,72%	
AB 2011-1	20 000	1 000 000,000	1 025 008,000	0,57%	
AB 2011-1VAR	20 000	1 000 000,000	1 024 288,000	0,57%	
AB 2012B	60 000	3 600 000,000	3 686 016,000	2,04%	
AB 2012BB	10 000	600 000,000	614 336,000	0,34%	
AB 2014	20 000	1 200 000,000	1 206 384,000	0,67%	
AB 2014A2	5 000	300 000,000	301 596,000	0,17%	
AB 2008 TA	25 000	1 166 666,666	1 219 026,906	0,68%	
AB 2008 TAA	40 000	1 866 673,567	1 950 449,951	1,08%	
AB 2008 TB	15 000	900 000,000	943 500,000	0,52%	
ATB 2007/1	30 000	1 650 000,000	1 724 928,000	0,96%	
ATB 2007/11	15 000	825 000,000	862 464,000	0,48%	
ATB 2009 TA2	30 000	1 125 000,000	1 168 896,000	0,65%	
ATB 2009 TB1	5 000	400 000,000	415 792,000	0,23%	
ATL 2010-2	5 000	100 000,000	101 108,000	0,06%	
ATL 2011-11	5 000	200 000,000	201 288,000	0,11%	
ATL 2012-1	10 000	200 000,000	208 224,000	0,12%	
ATL 2012-11	10 000	200 000,000	208 224,000	0,12%	
ATL 2013-2TF	10 000	800 000,000	817 296,000	0,45%	
ATL 2014-1TF	5 000	200 000,000	200 480,000	0,11%	
ATL 2014-3	15 000	900 000,000	907 644,000	0,50%	
ATL 2015-1	3 000	300 000,000	313 524,000	0,17%	
ATL 2016-1 C	5 000	500 000,000	523 612,000	0,29%	
ATL 2016-1 C	2 000	200 000,000	209 444,800	0,12%	
ATL 2017-1	15 000	1 500 000,000	1 518 348,000	0,84%	

ATL 2017-1A	5 000	500 000,000	506 116,000	0,28%	
ATLESING12-1	10 000	200 000,000	208 360,000	0,12%	
ATLESING121	10 000	200 000,000	208 360,000	0,12%	
ATILESG15-2A	5 000	400 000,000	406 548,000	0,23%	
ATTIJ 2010	20 000	285 687,619	288 407,619	0,16%	
ATLEA2012/1	10 000	600 000,000	625 472,000	0,35%	
ATTILES2015A	15 000	1 200 000,000	1 268 760,000	0,70%	
ATTILES2016C	7 000	700 000,000	729 842,400	0,40%	
BATAM2001 (i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%	
BH 2009	40 000	2 461 534,016	2 487 586,460	1,38%	
BNA 2009	10 000	533 330,000	555 997,332	0,31%	
BNA 20091	10 000	533 330,000	555 994,908	0,31%	
BTE 2009	15 000	450 000,000	460 248,000	0,26%	
BTE 20099	15 000	450 000,000	460 248,000	0,26%	
BTE 2010	25 000	1 000 000,000	1 021 180,000	0,57%	
BTE 2010 AP	7 000	280 000,000	286 770,400	0,16%	
BTE 2011B	5 000	375 000,000	377 620,000	0,21%	
BTE 2016	10 000	1 000 000,000	1 015 408,000	0,56%	
BTK 2009 CA	10 000	533 325,999	535 569,999	0,30%	
BTK 2009 B	30 000	900 000,000	903 840,000	0,50%	
BTK2012/1A	10 000	200 000,000	204 008,000	0,11%	
CIL 2013/1B	5 000	400 000,000	407 372,000	0,23%	
CIL 2014/1	5 000	300 000,000	312 308,000	0,17%	
CIL 2014/2	3 000	180 000,000	181 828,800	0,10%	
CIL 2015/2	10 000	800 000,000	820 520,000	0,45%	
CIL 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 052 600,000	0,58%	
CIL 2016/2	10 000	1 000 000,000	1 007 400,000	0,56%	
EL WIFECK 13	5 000	200 000,000	210 156,000	0,12%	
HL 2012/1	20 000	400 000,000	410 944,000	0,23%	
HL 2012/11	10 000	200 000,000	205 472,000	0,11%	
HL 2013/1	5 000	200 000,000	209 648,000	0,12%	
HL 2013/2B	7 500	600 000,000	603 096,000	0,33%	
HL 2014-1AA	10 000	600 000,000	615 392,000	0,34%	
HL 2015-B	10 000	1 000 000,000	1 022 048,000	0,57%	
HL 2015-2B	14 000	1 400 000,000	1 400 963,200	0,78%	
HL 2016-1	10 000	1 000 000,000	1 046 448,000	0,58%	
HL 2016-02	10 000	1 000 000,000	1 021 336,000	0,57%	
HL 2017-1	12 000	1 200 000,000	1 210 320,000	0,67%	
MX 2010 TA	2 000	40 000,000	41 609,600	0,02%	AB
MX 2010 TB	700	14 000,000	14 563,360	0,01%	BT
MX 2010 TB1	3 750	75 000,000	78 018,000	0,04%	BT
MX 2010 TBB	1 350	27 000,000	28 086,480	0,02%	BT
MX 2010 TE	10 000	200 000,000	208 048,000	0,12%	BNA
MODSING2012	5 000	300 000,000	301 796,000	0,17%	
SERVICOM16	1 000	100 000,000	100 808,800	0,06%	
STB2008/1B	25 000	1 250 000,000	1 306 140,000	0,72%	
TLG 2012-1	10 000	200 000,000	208 280,000	0,12%	

TLG 2013/2	2 000	160 000,000	161 465,600	0,09%
TLG 2015-1B	5 000	500 000,000	523 896,000	0,29%
TL SUB 2016	2 500	250 000,000	251 334,000	0,14%
TLG 2016-1 B	10 000	1 000 000,000	1 061 320,000	0,59%
UIB 2009-1 C	60 000	3 900 000,000	4 029 024,000	2,23%
UIB 2011-1 B	15 000	1 125 000,000	1 158 864,000	0,64%
UIB 2011-1BB	5 000	375 000,000	386 288,000	0,21%
UIB 2011-2	10 000	285 704,285	287 960,285	0,16%
UIB 2011-22	10 000	285 704,285	287 960,285	0,16%
UIB 2012-1A	36 157	1 549 580,549	1 566 906,983	0,87%
UIB SUB2016	16 000	1 600 000,000	1 622 054,400	0,90%
UNICTOR 2013	15 000	600 000,000	615 552,000	0,34%
UNICTOR2013	9 500	380 000,000	389 849,600	0,22%
UNIFAC 2015B	4 800	384 000,000	385 992,960	0,21%
UNIFAC15B1	3 200	256 000,000	257 328,640	0,14%
TOTAL		70 625 870,320	70 451 854,302	39,04%

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2017	En % de l'actif net
BTA 5.50% 02/2020	11 016	10 795 680,000	10 937 525,337	6,06%
BTA 5.50% 02/2020A	2 000	1 940 000,000	1 969 112,603	1,09%
BTA 5.50% 10/2020	11 000	11 000 000,000	11 222 772,603	6,22%
BTA 5.50% 10/2020	1 000	960 500,000	990 822,055	0,55%
BTA 5.50% 10/2020A	8 000	8 000 000,000	8 162 016,439	4,52%
BTA 5.50-03/2019	3 000	3 105 000,000	3 007 594,522	1,67%
BTA 5.6 -08/2022	4 000	3 904 000,000	4 036 084,384	2,24%
BTA 5.6 -08/2022B	11 000	11 000 000,000	11 315 932,055	6,27%
BTA 5.6 -08/2022C	2 400	2 287 200,000	2 376 338,631	1,32%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 852 000,000	4 060 345,755	2,25%
BTA 6% AVRIL 2024A	500	482 000,000	507 973,220	0,28%
BTA 6% AVRIL 2024B	500	481 500,000	507 543,220	0,28%
BTA 6% AVRIL 2024C	500	482 000,000	507 973,220	0,28%
BTA 6% AVRIL 2024D	500	481 750,000	507 758,220	0,28%
BTA 6% AVRIL 2024E	1 000	960 500,000	1 012 936,439	0,56%
BTA 6.90-05/2022	5 000	5 010 000,000	5 247 265,756	2,91%
BTA13042028	1 000	915 000,000	973 519,450	0,54%
BTA13042028A	4 000	3 752 800,000	3 994 954,526	2,21%
BTA13042028B	2 000	1 864 000,000	1 985 664,674	1,10%
BTA13042028C	2 500	2 322 500,000	2 480 363,060	1,37%
BTA13042028D	1 500	1 390 500,000	1 486 759,712	0,82%
TOTAL		74 986 930,000	77 291 255,881	42,83%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des obligations	873 247,724	892 253,115	3 497 684,572
Dividendes	0,000	0,000	661 443,024
Revenus des BTA	852 056,323	846 803,421	3 431 186,788
TOTAL	1 725 304,047	1 739 056,536	7 590 314,384

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique est nul au 31/03/2017.

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des Placement en compte courant à terme	351 506,385	439 075,966	1 229 176,017
Revenus des Billets de trésorerie	0,000	1 232,068	1 232,068
Revenus des Certificats de dépôt	1 391,717	28 636,906	263 368,069
Revenus de Comptes Rémunérés	41 889,798	69 534,666	238 658,666
Revenus des Pensions Livrées	33 214,745	937,027	237 823,274
TOTAL	428 002,645	539 416,633	1 970 258,094

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2017 à 27 359 085 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	19 500 000,000	19 689 936,657	10,91%
Avoirs en banque		7 669 148,209	4,25%
TOTAL	19 500 000,000	27 359 084,866	15,16%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT010517	AMEN BANK	01/05/2017	5 040 504,110	6,16
PLACT050717	AMEN BANK	05/07/2017	1 516 767,123	6,00
PLACT220817	AMEN BANK	22/08/2017	3 016 446,246	6,76
PLACT290517	AMEN BANK	29/05/2017	5 082 485,479	6,07
PLACT290517C	AMEN BANK	29/05/2017	2 511 138,630	6,16
PLACT310717	AMEN BANK	31/07/2017	2 522 595,069	6,76
TOTAL			19 689 936,657	

3.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016
Intérêt courus /compte rémunéré	25 345,735	37 319,148	48 746,219
Total	25 345,735	37 319,148	48 746,219

3.5 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016
Gestionnaire	41 580,779	44 071,148	7 829,482
Dépositaire	633 037,629	668 876,528	644 496,668
Total	674 618,408	712 947,676	652 326,150

3.6 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016
Retenue à la Source	10 181,720	6 109,634	9 197,076
Jetons de Présence	14 103,799	5 088,879	10 684,799
TCL	836,515	2 361,528	2 440,843
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	142 324,752	0,000	0,000
CMF	18 283,481	17 628,461	17 201,678
Total	185 730,267	31 188,502	39 524,396

3.7 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2016	173 753 786,513
Souscriptions	87 436 487,127
Rachats	-88 994 149,949
Frais de négociation de titres	0,000
VDE/emp.société	-2 000 000,000
VDE/titres.Etat	65 186,440
VDE / titres OPCVM	277 722,125
+/- V réalisée emp.société	-11,905
+/- V réal/titres Etat	-63 000,386
+/- V réal/ titres OPCVM	44 929,169
+/- V report/oblig.société	2 000 000,000
+/- V report/titres.Etat	29 338,480
+/- V report/titres OPCVM	-239 904,377
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-128 144,221
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	120 266,131
Capital au 31-03-2017	172 302 505,147

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 s'élève à -109 017,303 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/03/2017 est de 1 727 000 contre 1 742 594 au 31/12/2016.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2016	1 533
Nombre d'actionnaires entrants	42
Nombre d'actionnaires sortants	-74
Nombre d'actionnaires au 31-03-2017	1 501

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/03/2017 s'élèvent à 8 142 466 DT contre 6 800 202 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6 739 348,417	8 190 768,685	912,080
Résultat d'exploitation	1 541 032,616	1 768 916,574	7 610 983,300
Régularisation du résultat d'exploitation	-137 914,768	42 584,959	-811 693,158
Total	8 142 466,265	10 002 270,218	6 800 202,222

3.9- Intérêts des mises en pensions :

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts courus sur pension livrée	0,000	0,000	5 056,882*
Total	0,000	0,000	5 056,882

*Il s'agit d'une pension livrée d'un montant de 2 000 524,932 dinars au profit d'ATTIJARI BANK opérée en date du 30 juin 2016 pour une durée de vingt jours au taux de 4,55%.

3.10- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire, composée d'honoraires de gestion administrative calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération du dépositaire composée d'une commission de dépositaire calculée sur la base d'un taux variable selon le montant de l'actif de AMEN PREMIERE et d'une commission de distribution calculée sur la base de 0,59%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et ce, conformément aux dispositions de la convention de dépôt conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN BANK.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	121 762,655	129 450,739	474 000,000
Rémunération du dépositaire	292 717,417	311 199,577	1 224 056,013
Total	414 480,072	440 650,316	1 698 056,013

3.11- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL. Il enregistre également la Contribution Conjoncturelle exceptionnelle instituée par la loi de finances pour l'année 2017 et calculée sur la base de 7,5% du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016.

Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance du CMF	48 698,513	51 780,297	203 669,883
Sces bancaires et assimilés	513,574	631,176	3 457,987
TCL	2 837,165	6 215,136	19 472,823
Jetons de présence	3 420,000	10 279,670	19 875,590
Contribution exceptionnelle*	142 324,752	0,000	0,000
Total	197 794,004	68 906,279	246 476,283

*En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 570.824 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

SICAV AMEN

SITUATION TRMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 MARS 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société **SICAV AMEN** pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 54.302.827 DT et un résultat de la période de 435.849 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société **SICAV AMEN**, comprenant le bilan au 31 mars 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 31 mars 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Mars 2017 24,30% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 4,30% au delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 41.100.444 DT au 31 Mars 2017, et représente une quote-part de 75,69% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 4,31% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 29 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING
Dorsaf LITAIEM

BILAN
(Unité : en DT)

	Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	<u>41 100 443,787</u>	<u>38 752 291,292</u>	<u>40 026 420,997</u>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	2 747 501,485	1 924 510,428	2 514 414,952
b-	Obligations et valeurs assimilées	38 352 942,302	36 827 780,864	37 512 006,045
c-	Autres valeurs	-	-	-
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	<u>13 198 270,759</u>	<u>9 736 345,144</u>	<u>10 958 782,256</u>
a-	Placements monétaires	3.2 0,000	0,000	0,000
b-	Disponibilités	3.3 13 198 270,759	9 736 345,144	10 958 782,256
AC4	<u>Autres actifs</u>	<u>4 112,950</u>	<u>8 010,955</u>	<u>3 726,330</u>
TOTAL ACTIF		54 302 827,496	48 496 647,391	50 988 929,583
<u>PASSIF</u>				
PA1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>115 454,993</u>	<u>108 389,080</u>	<u>106 352,178</u>
a-	Opérateurs créditeurs	115 454,993	108 389,080	106 352,178
PA2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>63 225,583</u>	<u>10 768,260</u>	<u>21 992,978</u>
a-	Autres créditeurs divers	63 225,583	10 768,260	21 992,978
TOTAL PASSIF		178 680,576	119 157,340	128 345,156
<u>ACTIF NET</u>				
CP1	<u>Capital</u>	<u>51 667 944,781</u>	<u>46 207 288,619</u>	<u>48 925 997,820</u>
CP2	<u>Sommes capitalisables</u>	<u>2 456 202,139</u>	<u>2 170 201,432</u>	<u>1 934 586,607</u>
a-	Sommes capitalisables des exercices antérieurs	2 041 872,535	1 758 844,066	0,000
b-	Sommes capitalisables de l'exercice en cours	414 329,604	411 357,366	1 934 586,607
ACTIF NET		54 124 146,920	48 377 490,051	50 860 584,427
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		54 302 827,496	48 496 647,391	50 988 929,583

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>452 776,643</u>	<u>418 417,320</u>	<u>1 907 960,940</u>
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>118 593,414</u>	<u>123 639,186</u>	<u>416 109,218</u>
	Total des revenus des placements	<u>571 370,057</u>	<u>542 056,506</u>	<u>2 324 070,158</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>-111 932,734</u>	<u>-101 001,034</u>	<u>-406 243,016</u>
	Revenu net des placements	<u>459 437,323</u>	<u>441 055,472</u>	<u>1 917 827,142</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>-51 922,782</u>	<u>-16 549,699</u>	<u>-66 815,356</u>
	Résultat d'exploitation	<u>407 514,541</u>	<u>424 505,773</u>	<u>1 851 011,786</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>	<u>6 815,063</u>	<u>-13 148,407</u>	<u>83 574,821</u>
	Sommes capitalisables de la période	<u>414 329,604</u>	<u>411 357,366</u>	<u>1 934 586,607</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	<u>-6 815,063</u>	<u>13 148,407</u>	<u>-83 574,821</u>
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>	<u>11 298,759</u>	<u>-8 592,727</u>	<u>-54 636,168</u>
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>	<u>17 036,548</u>	<u>14 622,265</u>	<u>-80 151,987</u>
	<u>Frais de négociation de titres</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-48,533</u>
	Résultat net de la période	<u>435 849,848</u>	<u>430 535,311</u>	<u>1 716 175,098</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>435 849,848</u>	<u>430 535,311</u>	<u>1 716 175,098</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>407 514,541</u>	<u>424 505,773</u>	<u>1 851 011,786</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>11 298,759</u>	<u>-8 592,727</u>	<u>-54 636,168</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>17 036,548</u>	<u>14 622,265</u>	<u>-80 151,987</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-48,533</u>
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	<u>2 827 712,645</u>	<u>-1 438 968,933</u>	<u>-241 514,344</u>
a- Souscriptions	<u>6 238 880,857</u>	<u>5 844 019,155</u>	<u>39 437 865,189</u>
<u>Capital</u>	<u>5 779 752,131</u>	<u>5 605 534,905</u>	<u>37 180 698,335</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>203 501,311</u>	<u>536,879</u>	<u>-79 821,326</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>255 627,415</u>	<u>237 947,371</u>	<u>2 336 988,180</u>
b- Rachats	<u>-3 411 168,212</u>	<u>-7 282 988,088</u>	<u>-39 679 379,533</u>
<u>Capital</u>	<u>-3 158 291,065</u>	<u>-6 978 822,651</u>	<u>-37 485 143,255</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>-111 350,723</u>	<u>-789,997</u>	<u>70 766,990</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>-141 526,424</u>	<u>-303 375,440</u>	<u>-2 265 003,268</u>
Variation de l'actif net	3 263 562,493	-1 008 433,622	1 474 660,754
AN4 Actif net			
a- <u>En début de période</u>	<u>50 860 584,427</u>	<u>49 385 923,673</u>	<u>49 385 923,673</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>54 124 146,920</u>	<u>48 377 490,051</u>	<u>50 860 584,427</u>
AN5 Nombre d'actions			
a- <u>En début de période</u>	<u>1 266 050</u>	<u>1 274 204</u>	<u>1 274 204</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>1 336 261</u>	<u>1 237 423</u>	<u>1 266 050</u>
Valeur liquidative	40,504	39,095	40,172
AN6 Taux de rendement annualisé	3,35%	3,50%	3,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

SICAV AMEN est une SICAV mixte de capitalisation. Les états financiers arrêtés au 31-03-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2017 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres OPCVM.

2.3- Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	2 747 501,485
Obligations et Valeurs assimilés	2	38 352 942,302
Total		41 100 443,787

1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/03/2017	En % de l'actif net
Banque de Tunisie	193	312,350	1 567,160	0,00%
SOTIPAPIER	3 000	15 000,000	11 778,000	0,02%
Amen Première Sicav	8 615	900 034,895	900 034,895	1,66%
Amen Trésor Sicav	17 190	1 820 152,949	1 834 121,430	3,39%
Total	28 998	2 735 500,194	2 747 501,485	5,08%

2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	23 138 880,074
Obligations (b)	15 214 062,228
Total	38 352 942,302

(a) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2017	En % de l'actif net
BTA12022020	3 525	3 507 022,500	3 527 419,212	6,52%
BTA15102020	5 000	5 000 000,000	5 101 260,274	9,43%
BTA110319	1 700	1 773 000,000	1 748 384,562	3,23%
BTA110319A	2 200	2 262 125,000	2 205 569,315	4,08%
BTA110319B	3 000	3 046 650,000	3 054 244,521	5,64%
BTA10082022A	1 500	1 482 000,000	1 525 081,644	2,82%
BTA10082022	2 900	2 900 000,000	2 983 291,178	5,51%
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 514 724,658	2,80%
BTA13042028	500	457 500,000	486 759,607	0,90%
BTA13042028C	1 000	929 000,000	992 145,103	1,83%
Total	22 825	22 801 797,500	23 138 880,074	42,75%

(b) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2017	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB 2016-1	10 000	1 000 000,000	1 021 248,000	1,89%	
ABSUB2016-11	5 000	500 000,000	510 624,000	0,94%	
AIL 2013	2 000	80 000,000	83 744,000	0,15%	
AB 2009 CA	18 000	960 000,000	980 980,800	1,81%	
AB 2009 CB	13 000	693 333,332	709 401,332	1,31%	
AB 2010	2 000	120 000,001	122 864,001	0,23%	
AB 2012B	9 000	540 000,000	552 902,400	1,02%	
AB 2012B	2 141	128 460,000	131 529,338	0,24%	
ATB 2009 TB1	5 000	400 000,000	415 792,000	0,77%	
ATB 2009TB1	10 000	800 000,000	831 584,000	1,54%	
ATL 2015-1	2 000	200 000,000	209 016,000	0,39%	
ATL 2016-1 C	3 000	300 000,000	314 167,200	0,58%	
ATL 2017-1	5 000	500 000,000	506 116,000	0,94%	
ATILESG15-2A	4 000	320 000,000	325 238,400	0,60%	
ATTILES2015A	7 000	560 000,000	592 088,000	1,09%	
ATTILES2016C	3 000	300 000,000	312 789,600	0,58%	
CIL 2014/1	5 000	300 000,000	312 308,000	0,58%	
CIL 2014/2	5 000	300 000,000	303 048,000	0,56%	
CIL 2015/2	4 000	320 000,000	328 208,000	0,61%	
CIL 2016/1	5 000	500 000,000	526 300,000	0,97%	
HL 2013/1	2 250	90 000,000	94 341,600	0,17%	
HL 2015-01A	2 000	160 000,000	169 073,600	0,31%	
HL 2015-2B	10 000	1 000 000,000	1 022 048,000	1,89%	
HL 2015-B	10 000	1 000 000,000	1 000 688,000	1,85%	
HL 2016-1	5 000	500 000,000	523 224,000	0,97%	
HL 2016-02	4 000	400 000,000	408 534,400	0,75%	
HL 2017-1	4 000	400 000,000	403 440,000	0,75%	
MX 2010 TA	10 000	200 000,000	208 048,000	0,38%	AB
SERVICOM16	500	50 000,000	50 404,400	0,09%	
TLG 2015-1B	5 000	500 000,000	523 896,000	0,97%	
TLG 2016-1 B	5 000	500 000,000	530 660,000	0,98%	
UIB 2012-1A	14 462	619 796,487	626 726,677	1,16%	
UNIFAC2015A	2 800	224 000,000	225 281,280	0,42%	
UNIFAC2015B1	4 200	336 000,000	337 747,200	0,62%	
TOTAL	198 353	14 801 590	15 214 062,228	28,11%	

3.2- Placements monétaires

Le solde de cette rubrique est nul au 31/03/2017.

3.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2017 à 13 198 270,759 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	6 300 000,000	6 354 966,970	11,74%
Avoirs en banque		6 843 303,789	12,64%
TOTAL	6 300 000,000	13 198 270,759	24,39%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT010517	AMEN BANK	01/05/2017	2 016 201,644	6,16
PLACT070817	AMEN BANK	07/08/2017	907 200,789	6,76
PLACT220817	AMEN BANK	22/08/2017	502 741,041	6,76
PLACT290517	AMEN BANK	29/05/2017	406 598,838	6,07
PLACT310717A	AMEN BANK	31/07/2017	2 522 224,658	6,76
TOTAL			6 354 966,970	

3.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/03/2017 4 112,950 DT contre 8 010,955 DT au 31/03/2016. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016
Intérêts courus sur comptes rémunérés	4 112,950	8 010,955	3 726,330
Total	4 112,950	8 010,955	3 726,330

3.5- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016
Gestionnaire	9 130,096	16 193,287	7 992,520
Dépositaire	106 324,897	92 195,793	98 359,658
Total	115 454,993	108 389,080	106 352,178

3.6- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016
Etat	920,828	920,828	920,828
Retenue à la source	4 138,921	2 324,441	3 432,912
Intérêt Emetteur reçu d'avance	2 835,616	2 835,616	2 835,616
Jetons de présence	16 094,553	511,360	10 807,360
Contribution conjoncturelle	34 231,068	0,000	0,000
CMF	5 004,597	4 176,015	3 996,262
Total	63 225,583	10 768,260	21 992,978

3.7 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 s'élève à 3 263 562,493 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital 2 741 946,961

Variation de la part du revenu 521 615,532

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2016 (1)	48 925 997,820
Variation de la part du capital (2)	2 741 946,961
Souscriptions	5 779 752,131
Rachats	-3 158 291,065
Frais de négociation de titres	0,000
VDE/act.cote	-1 967,190
VDE/titres.Etat	-91 044,000
VDE / titres OPCVM	13 968,481
+/-V réalisée emp.société	-4,339
+/- V réal/act.cote	0,000
+/- V réal/titres Etat	0,000
+/- V réal/ titres OPCVM	17 040,887
+/- V report/act.cote	1 498,248
+/- V report/titres Etat	89 544,000
+/- V report/titres OPCVM	-700,780
Regu. Des sommes non cap.(souscription)	203 501,311
Regu. Des sommes non cap.(rachat)	-111 350,723
Capital au 31-03-2017 (1)+(2)	51 667 944,781

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	107 285,928	-52 279,662	-11 589,909
Résultat d'exploitation	407 514,541	424 505,773	1 851 011,786
Régularisation du résultat d'exploitation	6 815,063	-13 148,407	83 574,821
Total	521 615,532	359 077,704	1 922 996,698

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2016	491
Nombre d'actionnaires entrants	25
Nombre d'actionnaires sortants	-26
Nombre d'actionnaires au 31-03-2017	490

3.8- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Les sommes capitalisables se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	2 041 872,535	1 758 844,066	0,000
Résultat d'exploitation	407 514,541	424 505,773	1 851 011,786
Régularisation du résultat d'exploitation	6 815,063	-13 148,407	83 574,821
Total	2 456 202,139	2 170 201,432	1 934 586,607

3.9 Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes	0,000	0,000	144 887,326
Revenus des obligations	203 389,558	158 846,316	732 742,968
Revenus des BTA	249 387,085	259 571,004	1 030 330,646
Total	452 776,643	418 417,320	1 907 960,940

3.10- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/03/2016**	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des Placements en compte courant à terme	117 742,373	104 950,794	351 208,491
Revenus des Billets de trésorerie	0,000	616,037	616,037
Revenus des Certificats de dépôt	463,906	5 972,471	31 089,530
Revenus des Pensions livrées	0,000	3 464,884	14 110,160*
Revenus du Compte rémunéré	387,135	8 635,000	19 085,000
Total	118 593,414	123 639,186	416 109,218

*il s'agit d'intérêts sur opérations de prises en pension effectuées au cours du 1^{er} tr 2016 ayant généré des intérêts totalisant 3 464,884 DT ainsi que d'autres opérations de prises en pension effectuées au cours du 3^{ème} tr 2016 ayant généré des intérêts totalisant 10 645,276 DT. Jusqu'au 30/09/2016, ces revenus étaient présentés parmi les revenus des placements en compte courant à terme.

** retraité pour les besoins de comparaison

3.11- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire, calculée sur la base de 0,2% TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, ainsi que la rémunération du dépositaire composée d'une commission de dépositaire calculée sur la base d'un taux variable selon le montant de l'actif de SICAV AMEN et d'une commission de distribution calculée sur la base de 0,59% TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN conformément aux dispositions de la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	26 152,509	24 804,115	96 122,333
Rémunération du dépositaire	85 780,225	76 196,919	310 120,683
Total	111 932,734	101 001,034	406 243,016

3.12- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Il enregistre également la Contribution Conjoncturelle exceptionnelle instituée par la loi de finances pour l'année 2017 et calculée sur la base de 7,5% du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance du CMF	13 073,906	12 402,049	48 061,167
Sces bancaires et assimilés	52,020	259,870	1 276,737
TCL	1 183,788	1 075,778	4 369,450
Jetons de présence	3 382,000	2 812,000	13 108,000
Contribution Conjoncturelle exceptionnelle*	34 231,068	0,000	0,000
Total	51 922,782	16 549,699	66 815,356

*En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 138.826 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.